



Le 17 novembre 2011

Bulletin n° 11

Les priorités ciblées au centre des négociations provinciales

BURNABY – Les 15 et 16 novembre, le Comité provincial de négociation dans le secteur de l'enseignement de la maternelle à la 12^e année a rencontré l'Association des employeurs de l'enseignement public de la C.-B. (BC Public School Employers' Association ou BCPSEA). Il s'agissait des 11^e et 12^e jours de négociation à la table provinciale depuis le 10 juin dernier. Les parties ont prévu se retrouver les 13 et 14 décembre.

Pendant ces deux journées, les parties ont échangé des offres et poursuivi des discussions ciblées. Le comité de négociation est heureux de constater que la BCPSEA commence à resserrer ses priorités, les deux parties ayant identifié quelques enjeux clés. Le comité de négociation du SCFP a continué à demander plus de perfectionnement professionnel, ainsi que plus de reconnaissance et de respect pour les aides enseignantes (et particulièrement : plus d'heures pour les AE actuelles).

Les parties ont également travaillé au renouvellement du mandat du Comité de formation et d'adaptation du personnel de soutien (Support Staff Education & Adjustment Committee ou SSEAC) créé à la suite de la ronde de négociations collectives de 2006. Le SSEAC est une initiative paritaire de l'association des employeurs et du SCFP, ainsi que d'autres syndicats du personnel de soutien de la maternelle à la 12^e année. Il avait pour mandat d'élaborer des critères précis pour encadrer l'attribution de fonds au perfectionnement des membres. La BCPSEA se dit intéressée à maintenir son appui au SSEAC et à son travail. Pour en savoir plus sur ce comité, consultez le www.sseac.ca.

Le Comité provincial de négociation s'engage toujours à obtenir une entente provinciale qui répondra aux besoins des 26 000 membres du SCFP appartenant au secteur de la maternelle à la 12^e année et qui marquera des gains sur les priorités ciblées sans rien concéder.

À la conclusion des négociations provinciales et locales, l'entente provinciale et l'entente locale renouvelleront ensemble les conventions collectives locales, après leur ratification par les membres de chaque section locale du SCFP.

cope491